



**Abrégé de mémoire**  
Montréal le 10 octobre 2014

**REGROUPEMENT DU CENTRE DE RÉADAPTATION LUCIE-BRUNEAU (CRLB),  
DE L'INSTITUT DE RÉADAPTATION GINGRAS-LINDSAY-DE-MONTRÉAL (IRGLM)  
ET DE L'INSTITUT RAYMOND-DEWAR (IRD) AU SEIN DU  
CISSS DU SUD-EST-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL**

**Pour une réadaptation unifiée dans le cadre  
d'un projet de réorganisation optimal et visionnaire**

**Résumé**

Le projet de loi 10 modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales s'inscrit indéniablement dans un projet de société évolutive. Ce projet de loi vient mettre en lumière la nécessité de revoir nos façons de faire et d'administrer dans le but ultime de favoriser et de simplifier l'accès aux services pour la population, de contribuer à l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins et d'accroître l'efficacité et l'efficacités de ce réseau.

**Présentation**

En avril 2014, le Centre de réadaptation Lucie-Bruneau (CRLB), l'Institut de réadaptation Gingras-Lindsay-de-Montréal (IRGLM) et l'Institut Raymond-Dewar (IRD), trois institutions phare en réadaptation physique, **ont confirmé, par le dépôt des résolutions de leurs conseils d'administration respectifs, leur intention de réaliser leur démarche de fusion entreprise en 2012. Cette démarche, qui a atteint sa maturité, comprend une mission, une vision et des valeurs communes. Elle a donné lieu à la mise en place d'une charte de projet, d'un plan d'action et de travaux collaboratifs concrets sur les plans clinique et administratif, dans le but louable de proposer une offre de services visant une meilleure continuité de soins pour nos clientèles, tout en réalisant des économies substantielles et en optimisant l'expérience de l'utilisateur dans son processus de réadaptation en déficience physique.**

En effet, en concrétisant la démarche en cours, actualisée à près de 80%, les déficiences motrice, sensorielle et du langage s'inscriraient sous une même bannière, au sein d'un seul CISSS. La masse critique dans plusieurs champs d'expertises en réadaptation serait ainsi préservée sur le territoire montréalais et pour la clientèle suprarégionale.

Cette prémisse vient confirmer le fait que **nous souscrivons absolument au bien-fondé et aux objectifs et principes visés par la réorganisation proposée par le projet de Loi 10**, lesquels – par ailleurs – s'apparentent aux éléments de notre projet. En outre, nos trois établissements ont déjà amorcé des exercices d'optimisation, notamment en présentant des structures organisationnelles judicieusement réduites (coupures de postes, non remplacement de cadres, postes intérimaires), en réalisant des économies chiffrées en lien avec notre partenariat, et en anticipant des économies potentielles des plus intéressantes grâce à un « regroupement à trois ». Ces exercices répondent non seulement aux impératifs de nos cibles budgétaires, mais également aux grandes orientations préconisées dans le cadre du projet de Loi.

## **Exposé**

Mais au-delà de l'impératif financier d'un tel déploiement, **notre projet de fusion CRLB-IRGLM-IRD démontre une indiscutable valeur ajoutée pour nos clientèles** régionale, suprarégionale et nationale, alors que les éléments de notre vision constituent les ingrédients d'une référence qui dépasse les frontières du Québec. Nos expertises unifiées - mues par nos valeurs de passion, de collaboration et de dépassement - rayonnent, entre autres par nos services suprarégionaux ainsi que par la diffusion de nos activités de recherche, d'enseignement et de nos pratiques de pointe en réadaptation. Aussi, notre affiliation à l'Université de Montréal, de même que notre adhésion au Centre de recherche interdisciplinaire en réadaptation (CRIR) et au Consortium des établissements de réadaptation exploitant un institut universitaire (CERIU) témoignent de notre engagement à cet égard et de notre but logique qu'est celui de devenir un Institut universitaire. C'est pourquoi le document de candidature a été déposé en ce sens le 26 septembre dernier par le CRLB et ses partenaires.

## **Conclusion**

**Nous croyons fermement en l'adaptation possible de notre projet initial de fusion de nos trois établissements à travers un CISSS, nommément le CISSS du Sud-Est-de-l'Île-de-Montréal, avec le développement du continuum de services cliniques entre la première ligne et la deuxième, et l'assurance d'une offre de services spécialisés et surspécialisés, enrichie et harmonisée, basée sur les données probantes et innovantes.** De plus, ce regroupement permettra une gestion optimale des corridors de services avec les CISSS régionaux. Aussi, nous tenons à souligner que l'approche « patient-partenaire de soins » - très mobilisatrice et mise de l'avant par la Faculté de médecine de l'Université de Montréal- est une partie intrinsèque du projet et de sa structure de gouvernance, pouvant ainsi inspirer la façon dont la gestion des projets de regroupements en CISSS peut s'effectuer.

Nous jugeons important de souligner que ce projet s'inscrit en cohérence avec le projet de Loi et avec le scénario no. 9 proposé par « Montréal, métropole en action »<sup>1</sup>, qui préconise « *l'intégration des centres qui avaient initié une démarche de fusion, soit l'IRGLM, le CRLB et l'IRD au CISSS du Sud-Est [ ... ]* . »

---

<sup>1</sup> Rencontre extraordinaire du CGRM – recommandation du comité de travail « Une métropole en action » - Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, 3 octobre 2014

Rappelons que ce regroupement sera un atout pour la population et permettra de présenter des économies tout en étant une source d'opportunités nouvelles et innovatrices sur le plan de la main d'œuvre, avec un pouvoir d'attraction non négligeable.

Avec cette proposition créative, efficace et innovatrice qui s'inscrit dans la vision du projet de loi 10, une nouvelle page s'ouvre sur l'histoire de la réadaptation en déficience physique à Montréal. Cette proposition met de l'avant une perspective des plus intéressantes et prometteuses à la population, qui bénéficiera d'une réelle offre de services intégrée. Ceci permettra de se rapprocher de nos partenaires de la 1<sup>ère</sup> ligne ainsi que des autres missions de la santé et des services sociaux.



Errol Paillé, président du Conseil d'administration  
du Centre de réadaptation Lucie-Bruneau (CRLB)



Ronald Dahms, Président du conseil d'administration  
de l'Institut de réadaptation Gingras-Lindsay-de-Montréal (IRGLM)



Luc Malo, Président du conseil d'administration  
de l'Institut Raymond Dewar (IRD)